



St-Matthieu
Se raconte...
Et se crée...



SAINT-MATTHIEU SE RACONTE... ET SE CRÉE... Présenté par André Bouchard, président d'assemblée de la paroisse de Saint-Matthieu les 23 et 24 novembre 2019

LA FABRIQUE ET SES BÂTISSEURS – LES FABRICIENS

C'est un sujet plus facile à traiter dans une salle de classe que dans le contexte de St-Matthieu se raconte... et se crée...

Cela dit, vous avez sans doute votre propre vision du rôle que jouent la fabrique et les marguilliers dans la vie de tous les jours de notre communauté chrétienne. C'est certainement plus facile de raconter l'héritage que nous a laissé un bâtisseur que de parler d'un sujet que plusieurs peuvent catégoriser comme étant « ACADÉMIQUE ». Cependant, pour les administrateurs, ce sont des sujets qui nous passionnent, d'où l'intérêt à débroussailler le rôle de la fabrique et de ces administrateurs.

Le graphique que j'ai choisi pour représenter la fabrique, ci-dessus, est à mon avis le reflet de ce qu'est une fabrique et sa raison d'être. Par conséquent, tout ce qui entre dans la machine et qui en ressort doit servir exclusivement à l'épanouissement de la religion catholique romaine en plus de servir les intérêts de la majorité des paroissiennes et des paroissiens.

La fabrique au sens juridique est une personne morale et non une personne physique **COMME VOUS ET MOI**. Tout ce que la fabrique possède est inscrit dans le registre foncier au nom de la fabrique de la paroisse de Saint-Matthieu par opposition à la maison que nous possédons qui est inscrite à notre nom.

De plus, la fabrique, comme toute corporation, à un Conseil d'administration. Dans une paroisse, le Conseil d'administration c'est l'assemblée de fabrique composée des marguilliers et de marguillières, et l'assemblée des actionnaires, c'est vous, les paroissiens et paroissiennes. L'assemblée de fabrique est normalement composée du curé, de six (6) marguilliers(ères) élus par l'assemblée de paroissiens, et du président d'assemblée qui est nommé par l'évêque. La durée du mandat d'un(e) marguillier(ère) est de trois (3) ans ; le mandat du président est à la discrétion de l'évêque. Toutes ces fonctions ne sont pas rémunérées.

Certaines personnes pourraient penser que la FABRIQUE agit selon la saveur du jour ou au gré du vent. C'est évidemment un mythe et la Fabrique ne peut agir selon son bon vouloir, mais AGIT strictement PAR RÉOLUTION selon les règles énoncées dans la Loi sur les fabriques.

Cette Loi remonte aux origines de la colonie en Nouvelle-France bien qu'elle fut sanctionnée en sa première version PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC en 1965. Elle est la pierre angulaire qui nous permet de gérer une multitude de situations courantes de la vie de notre fabrique. Elle précise notamment les pouvoirs et les responsabilités des divers acteurs concernés par cette loi (évêques, économes, chanceliers, curés, marguilliers, président d'assemblée, etc.) Cette loi est aussi complétée par les règles du *Code civil du Québec et des ordonnances diocésaines*. La connaissance de l'ensemble de la réglementation est essentielle pour mieux comprendre ses ouvertures et ses limites nous permettant de bien remplir nos obligations et nos responsabilités envers la fabrique.

Considérant que la fabrique doit son existence à une Loi, elle n'a que les pouvoirs conférés par cette Loi. Par conséquent, ni le curé, ni le président d'assemblée, ni un marguillier ne pourrait décider d'engager financièrement la fabrique sans une résolution unanime ou majoritaire de l'assemblée de fabrique. Certaines décisions doivent aussi recevoir l'approbation du Conseil diocésain des affaires économiques comme la vente d'un immeuble ou d'une partie, d'un terrain ou d'une partie, et pour certains prêts l'approbation de l'assemblée de paroissiens.

Il est évident que nos pouvoirs sont de toute évidence limités par les dispositions de la Loi, et que nous ne pouvons prendre aucune décision au nom de la fabrique qui n'est pas autorisée par cette Loi.

Il va de soi que tout acte non prévu par la Loi ne peut être posé valablement par l'assemblée, et pourrait être déclaré inexistant et même entraîner la responsabilité personnelle des marguilliers.

Nous ne pouvons pas ignorer « La loi sur les fabriques » et nous devons obligatoirement suivre l'esprit de ses règles. Cela nous permet d'avoir une saine approche administrative, qui en soi, est la garantie pour assurer que la paroisse ait les moyens nécessaires pour répondre à sa mission d'évangélisation.

Les marguilliers élus comme administrateur de la fabrique n'ont pas comme préoccupation immédiate l'organisation de la pastorale dans la paroisse, quoique nos actions doivent toujours la favoriser. Donc, un marguillier est un administrateur d'une corporation civile qui a comme fin la religion.

La loi nous impose plusieurs obligations, mais je vais limiter l'énumération à celles qui touchent l'assemblée de façon récurrente, soit :

- La disponibilité et la sauvegarde de tous les registres prévus par la loi;
- L'envoi de notre projet de budget pour la prochaine année financière à l'évêque pour son approbation; et
- L'envoi de notre rapport financier à l'évêque dans les soixante jours suivant la fin de l'année financière.

Nous avons aussi l'obligation de convoquer une assemblée de paroissiens pour :

- La communication de notre budget après son approbation par l'Évêque;
- La présentation de notre rapport financier annuel;
- L'élection de marguilliers; et
- L'approbation de tout emprunt qui dépasse ce qui est prévu dans la Loi, c.-à-d. qu'il excède le ¼ des recettes de l'année précédente.

En conclusion :

- La fabrique n'existe pas au bénéfice des marguilliers, du président d'assemblée ou du curé, mais pour le bénéfice religieux des paroissiens et paroissiennes;
- Les marguilliers sont les piliers de la fabrique et sont impliqués dans pratiquement toutes les sphères de son activité;
- Les marguilliers ont le devoir d'agir de bonne foi et d'avoir pour principal objectif le bien de la fabrique. Tous les marguilliers et marguillières sont tous des porteurs de dossiers. Le plus récent dossier est celui du projet d'implantation d'un CPE sur une parcelle de notre terrain. C'est un projet novateur, rassembleur, structurant, communautaire et qui bénéficie d'une très grande acceptabilité tant au niveau de notre paroisse que de l'archidiocèse. L'assemblée de fabrique gère ce projet, et lorsque nécessaire nous faisons appel à des professionnels, notaire, évaluateur, arpenteur-géomètre, etc., qui ont l'expertise requise pour nous soutenir dans ce projet et d'en assurer son succès;
 - Les marguilliers et marguillières sont tous des bâtisseurs qui accomplissent un véritable service d'Église avec un « É majuscule » dont l'objectif est l'administration des biens de la paroisse pour les fins qui sont énoncées sur la représentation graphique à l'écran, soit :
 - Les fins de la religion catholique romaine; et
 - L'intérêt de la majorité des paroissiens et paroissiennes est rencontré.

Finalement, Il ne fait aucun doute que l'objectif de votre équipe de BÂTISSEURS est atteint grâce au travail assidu et fait de façon professionnelle par Jérôme Dupuis, France Tremblay, Denis Raymond, Pierre Lavallée, Jean-Guy Paradis, Michèle Chapados, Jean-Pierre Charron, Clay Mamvemba et moi-même. Je salue aussi toutes les équipes de marguilliers BÂTISSEURS qui nous ont précédé depuis la création de notre paroisse.

Les signes que l'objectif est atteint sont sans équivoque. Notre communauté est bien vivante, dynamique, vibrante, vigoureuse, généreuse, et pratiquement, infatigable. CELA EST DÉMONTRÉ par le dévouement inconditionnel de nos deux pasteurs, Jean-Pierre et Clay; par l'introduction d'activités en pastorale ou à caractère religieux qui sont mises en place par la grande équipe de la pastorale. Le dernier né de ce groupe est « St-Matthieu se raconte... et se crée... », quelle belle initiative; par l'implication de bénévoles à tous les niveaux (tournoi de golf, vente de garage, épluchette de blé d'Inde, magasin partage, la guignolée, lecteurs, musiciens, chanteurs, animateurs, l'accueil, etc.); par le nombre d'organismes communautaires qui gravitent au sein de la fabrique, la SSVP, le Cercle de Fermières, Adojeune, le Club Optimiste, l'association de quartier de Touraine, Solidarité Pérou, l'Arche Agapè, pour ne nommer que ceux-là.

EN DERNIER LIEU, LA QUESTION QU'ON SE POSE AVANT TOUTE DÉCISION IMPORTANTE EST : EST-CE QUE LE RÉSULTAT DE NOTRE DÉCISION VA CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE ROMAINE EN PLUS DE SERVIR LES INTÉRÊTS DE LA MAJORITÉ DES PAROISSIENS ET PAROISSIENNES? NOTRE SATISFACTION EN TANT QUE MARGUILLIERS ET MARGUILLIÈRES, EST LE CONSTAT QUE TOUT CE QUE NOUS ACCOMPLISSONS A ET DOIT AVOIR UN RÉEL IMPACT SUR CES DEUX ÉLÉMENTS.